



Signification de congé par huissier

Par **grimaldi**, le **08/02/2013** à **08:06**

Bonjour, la signification par huissier d'un congé est-elle valable si elle n'a été remise que dans la boîte à lettres du Locataire qui est absent au moment du passage de l'huissier, et qu'il ne va pas retirer l'acte ? Ce même Locataire ne retire pas non plus les lettres RAR... Merci de vos réponses...

Par **Lag0**, le **08/02/2013** à **08:09**

Bonjour, Je vous ai répondu dans l'autre discussion : http://www.experatoo.com/locataires-locations/signification-conge-locataire_112238_1.htm#.URSkeWeTL4Y Inutile d'en ouvrir plusieurs sur le même sujet.

Par **grimaldia**, le **08/02/2013** à **09:37**

Merci de votre réponse, mais j'ignorais que les deux forums étaient interdépendants... mais je ne vois pas encore l'autre réponse.... Encore merci

Par **Lag0**, le **08/02/2013** à **09:49**

[citation]mais je ne vois pas encore l'autre réponse.... [/citation] Et en cliquant sur le lien en rouge dans mon message, vous ne voyez pas votre autre discussion ????